

Concours Salle del Castillo et Jardin du Rivage. Prise de position du groupe Alternatives.

Alternatives salue le résultat du concours d'architecture pour la réfection de la Salle del Castillo et du Jardin du Rivage. Les concurrents, et surtout l'équipe couronnée du premier prix, ont trouvé des solutions aux problèmes posés, rendus plus difficiles par la décision populaire du 17 juin 2007 qui «privatisait» le bâtiment de l'actuel Restaurant du Rivage. Ils devaient en effet développer un projet global pour deux objets qui, du fait de cette décision, n'avaient plus qu'un lien très faible, et imaginer une salle plus performante, avec plus de fonctions, dans un volume réduit.

Ce concours – procédure et résultats – montre que les critiques que nous formulions en 2007 contre le projet municipal étaient très largement justifiées. Le même concours, organisé sur l'ensemble de la parcelle – même sans le château de l'Aile –, aurait eu bien plus de sens, avec un apport d'une tout autre envergure pour Vevey.

Il restera à développer le projet retenu, pour combler ses manques, et à voir si le nouveau propriétaire de la parcelle du Rivage parvient à mettre en route un projet qui s'intègre dans le nouveau cadre.

Développements

Histoire chaotique et occasion manquée

Depuis l'achat en 1988 du Château de l'Aile par la commune [1], l'avenir de ce secteur avait fait l'objet de nombreux débats. Début 2008, la Municipalité proposait la vente conjointe du Château de l'Aile et du Casino du Rivage ainsi que le lancement d'une étude pour la réfection de la salle del Castillo [2]. Contestée par la majorité de la commission chargée de son étude, cette proposition était approuvée par le Conseil communal le 19 avril 2007 [3], et soumise volontairement au référendum populaire.

Dès lors s'ouvrait un débat public, où le groupe Alternatives – seul contre tous les partis représentés au Conseil communal – appelait à voter NON, en reprenant pour l'essentiel la position majoritaire de la commission du Conseil communal: il fallait refuser la vente du Restaurant du Rivage, car elle le dissociait de la Salle del Castillo [4], alors qu'ils constituaient dès l'origine un seul et même bâtiment, et entravait ainsi l'élaboration d'un projet global et d'intérêt public sur l'ensemble du périmètre, dont par ailleurs tout le monde se réclamait. [5]

1. «En vue de la réalisation du centre récréatif, culturel et hôtelier au Château de l'Aile et au Casino du Rivage». (Préavis 39/1988)

2. Plus précisément, les conclusions du préavis 05/2007 comportait les six points suivants:

- autoriser la Municipalité à vendre pour CHF 1.– à M. Bernd Grohe l'immeuble feuillet 368 de la commune de Vevey d'une surface totale de 2511m2 selon les conditions stipulées à l'acte de vente et d'achat annexé au rapport-préavis 5/2007;
- approuver l'acte de promesse de vente et d'achat de la parcelle à détacher de l'immeuble feuillet 367 de la commune de Vevey, pour CHF 1'900'000.–, étant entendu que la vente définitive pourra intervenir dès l'approbation du PPA «Château de l'Aile - Jardin du Rivage» ;
- accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 70'000.– pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation «Château de l'Aile - Jardin du Rivage», à amortir en une seule annuité ;
- accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 950'000.– pour la rénovation de la salle del Castillo, à amortir en cinq annuités de CHF 190'000.– ;
- accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 102'000.– pour financer les travaux d'urgence réalisés à la salle del Castillo et d'amortir cette dépense en une seule annuité.
- considérer comme réglée la motion de M. Eric Gavin : «Pour la sauvegarde d'un outil communautaire et économique: Vevey se doit de réhabiliter la salle del Castillo et le Casino du Rivage».

3. Dans un premier temps, un amendement de la commission visant à refuser la vente du Restaurant du Rivage est rejeté par 63 voix contre 24, puis le projet de la Municipalité recueille une large majorité (treize avis contraires et huit abstentions).

4. Séance du Conseil communal du 19 avril 2007: Pourquoi faudrait-il atteler ce nouveau bâtiment [du Rivage] à une future habitation de luxe à l'autre bout de la parcelle? Quelle est la raison logique et fonctionnelle qui fait qu'on veut rompre des synergies qui actuellement fonctionnent, et qui pourraient demain fonctionner encore mieux en ayant un même propriétaire, entre le jardin et le restaurant, entre les salles de sociétés et le restaurant, entre la salle del Castillo et le restaurant, entre les salles de société et celle del Castillo, voire entre les Galeries du Rivage et le restaurant[...] ? (Procès-verbal, p. 5) Pour ce qui est du nouveau bâtiment à l'emplacement du restaurant du Rivage, ce projet n'est de loin pas convaincant. Rien n'est précis, on aligne sur un même bâton les noix d'un restaurant bio avec produits du terroir, le label Minergie pour les bâtiments, un centre de formation au développement durable dont on ne sait pas grand chose, un site internet et un festival des arts numériques. Au dernier moment viennent s'ajouter trois salles de sociétés qui apparaissent on ne sait d'où, alors qu'elles ne sont mentionnées ni dans le préavis, ni dans le rapport de la commission. [...] Quel est le lien entre une habitation de luxe privée à un coin de la parcelle, la salle del Castillo et le restaurant? [...] Le seul lien est un lien d'association financière entre MM. B. Grohe et F. Gumy. (p. 8)

Pour l'ensemble des positions défendues alors par Alternatives, voir <http://www.alternatives-vevey.ch/documents/ChatAile.html>

5. P. ex.: Communiqué de presse du Comité «Vevey-Rivage» (28 mai 2007) Rappelons que l'offre de M. Grohe a convaincu l'ensemble de la Municipalité et une écrasante majorité du Conseil communal parce qu'il offrait, précisément, une excellente solution globale [...].

Dans la campagne, le débat sur le Château de l'Aile – pris en charge par la coalition hétéroclite «Le coeur de Vevey n'est pas à vendre» – a malheureusement éclipsé celui sur la Salle del Castillo. Et le 17 juin, 2007, les citoyen-ne-s veveysan-ne-s ont confirmé la décision du Conseil communal.

Le 2 octobre 2008, et contrairement à ce qui était prévu à l'origine [6], le Conseil communal a approuvé un préavis (24/2008 du 21 août 2008), «concernant une demande de crédit pour l'organisation d'un **concours** [d'architecture] Jardin du Rivage et Salle del Castillo».

Les résultats de ce concours viennent d'être dévoilés et justifient les frais engagés: les projets primés, en particulier le premier prix, tracent les voies d'une belle et bonne réhabilitation de la Salle del Castillo et du Jardin du Rivage.

Si l'on semble ainsi pouvoir regarder l'avenir d'un oeil favorable, cela ne dispense pas d'un regard rétrospectif. En effet, **les beaux résultats du concours ne peuvent que laisser des regrets quant à ce que cette procédure aurait pu donner, si elle n'avait pas été handicapée par l'amputation du Restaurant du Rivage.**

Nos bonnes raisons

Leur prise en compte devrait aussi aboutir à la conclusion que notre groupe avait, pour l'essentiel, raison, et revenir sur des jugements sommaires portés à son encontre.[7] On doit en effet, objectivement, constater que tel que soumis au Conseil communal et à la population, et bien qu'exposé de façon assez détaillée et avec assurance, **le projet municipal pour la Salle del Castillo était si peu solide que la mise en place du concours et plus encore son résultat l'ont modifié sur des points importants.**

- la promesse était faite que «la réhabilitation de la salle Del Castillo [permettrait] d'en faire un outil performant **en synergie** avec le futur restaurant du Rivage. Cette synergie devait être matérialisée par un **«foyer» commun** aux deux bâtiments [8], qui évidemment – puisque devant partager cet espace – devaient être **contigus** [9]. Le 21 août 2008 encore, le préavis 24/2008 gardait cette perspective d'un foyer commun et d'un lien étroit entre les deux bâtiments. [10] Or au stade de l'élaboration du **programme du concours**, il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'il n'était pas possible d'imposer au futur propriétaire du Restaurant du Rivage la cohérence avec le projet communal pour la Salle del Castillo: on a donc renoncé à ce foyer, intercalé une ruelle entre les deux bâtiments et la synergie a été réduite au souhait qu'une liaison en sous-sol soit prévue entre les deux bâtiments !

- comme nous l'écrivions alors, [11] l'amputation du Restaurant du Rivage aboutit à bloquer toute extension du périmètre de la Salle del Castillo. Il était difficile, voire impossible, d'y caser l'ensemble de ce qui avait été promis par la Municipalité et approuvé par le vote populaire. **Les craintes que nous exprimions alors ont été confirmées:** reléguer les salles de société en sous-sol est une «solution» partielle à ce problème, certains projets réduisent en plus de façon importante la salle (en avançant la scène vers l'entrée), et un autre cherche une échappatoire par la construction d'une aile en direction du Jardin du Rivage. Le premier prix, heureuse-

6. Rapport de majorité 05/2007 (6 avril 2007): Il n'y aura pas de concours d'architecture au sens communément admis; la part de création étant restreinte dans un projet avant tout de restauration.

7. Par exemple l'accusation de «Neinsager»: Procès-verbal de la **séance du Conseil communal** du 19 avril 2007: M. E. Gavin remarque que le rapport de minorité émane d'un groupe politique qui est systématiquement en opposition aux majorités présentes à la Municipalité. (p. 6)

8. **Documentation officielle pour le vote** (~ 15 mai 2007)

La Municipalité propose: [...]

• De vendre la parcelle restaurant du Rivage de 760 m2 au maximum à Projet109 SA pour 1,9 million de francs, soit 2'500 francs le m2. Les deux opérations sont liées car le projet propose une **solution d'ensemble, qui englobe une réflexion sur l'interaction entre le bâtiment du Rivage, la salle Del Castillo et le château de l'Aile.**

• De lancer les études de réhabilitation **de la salle Del Castillo dans le but d'en faire un outil performant en synergie avec le futur restaurant du Rivage, notamment par la création d'un foyer commun.** [...]

«Arguments des autorités»: [...]

La salle del Castillo reste en mains communales. Une fois restaurée, elle sera mise en valeur par **sa synergie avec le futur restaurant du Rivage, notamment par la réalisation d'un foyer commun qui servira aussi de salle de réunion. D'autres locaux pour les sociétés locales** – dans l'aile ouest et au rez inférieur de la salle del Castillo – auront une surface plus importante qu'actuellement dans le bâtiment du Rivage.

Ou aussi: **communiqué de presse du Comité "Vevey-Rivage"** (28 mai 2007): Il est important de souligner que la création d'un foyer d'accueil (dans le bâtiment du Rivage) de plus 270 m2 sera également un élément essentiel de la revitalisation de la salle del Castillo.

9. **Préavis 05/2007, (22 février 2007)- Implantation:** Le nouveau bâtiment du Rivage s'implantera dans le prolongement de la salle del Castillo, avec laquelle il entretiendra des relations volumétriques et fonctionnelles. (p. 17)

10. **Préavis 24/2008, Demande de crédit pour l'organisation d'un concours Jardin du Rivage et Salle del Castillo (21 août 2008).** Le bâtiment du Rivage: le bâtiment a été acquis par la société Projet 109 pour y construire, après démolition, un nouveau bâtiment à affectation mixte comprenant un restaurant, **un café-foyer**, un centre de compétences et de formation en développement durable, une UAPE et des logements. **Le projet s'insère dans le site et à ce titre offre une nouvelle interface entre le Jardin du Rivage et la Salle del Castillo. Cette nouvelle interface s'inscrit dans le cadre du programme du concours en tant qu'espace accessible au public.**

11. Extrait du 2e tract d'Alternatives, *Salle Del Castillo : réhabilitation ? ou amputation?* (26 mai 2007). Mais, même pour une Municipalité de gauche, les lois de la physique de base restent valables : l'espace ne se dilate pas, et les surfaces [de l'arrière-scène et de la scène] manqueront toujours à l'appel. Même en renonçant à la partie publique du foyer et aux salles de société – solennellement promises – l'arrière-scène actuelle aura de toute façon disparu chez le voisin.

Texte complet sous <http://www.alternatives-vevey.ch/documents/RivageAileSuppl1.html>

ment, a préféré courir le risque de renoncer à une des salles de société, et a créé un nouvel espace au-dessus de l'entrée (par la reconstitution fonctionnelle de la toiture historique) pour y loger les deux autres salles.

- **ces salles de société** furent un argument important pour convaincre le Conseil communal, et en particulier son aile gauche, puis la population. Selon la Municipalité, son projet devait améliorer la situation actuelle. [12] Les plans exposés à la population [13] montraient trois salles au-dessus de l'actuelle scène et une autre, plus grande, au sous-sol de la Salle del Castillo. Le programme du concours n'en demandait plus que trois, et une pré-étude, reprise par la majorité des concurrents, les situaient toutes les trois en sous-sol. Le jury, quant à lui, a finalement jugé que la solution en sous-sol n'était de manière générale pas bonne, et a couronné le projet qui dispose deux salles dans les étages, au-dessus de l'entrée !

Et maintenant ?

Le projet couronné n'est pas prêt pour la réalisation. Il doit encore être amélioré et complété sur les points relevés par le jury du concours avant que la rénovation de la Salle del Castillo puisse commencer.

D'autre part, l'aboutissement du concours permettra d'établir un Plan partiel d'affectation «Château de l'Aile - Jardin du Rivage», en y intégrant, si nécessaire, les éléments issus du concours. L'approbation par le Conseil communal de ce PPA est une condition nécessaire à la validation de la vente de la parcelle du Rivage. [14]

Ceci fait, il s'agira pour le propriétaire de mettre au point son projet de bâtiment sur cette parcelle de telle façon qu'il soit conforme à ce PPA et s'intègre au parc et à la Salle del Castillo résultant du concours.

Une étape, importante, est ainsi franchie. Mais ce dossier continuera de nous occuper quelques temps encore.

Alternatives, 19 mars 2010

12. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 avril 2007:

M. J. Christen: Ces locaux se feront entre la salle del Castillo et l'aile Est du bâtiment. Il s'agit de trois modules de 70 m2 chacun qui compenseront assez largement ceux qui existent actuellement dans le bâtiment du Rivage. Pour remplacer la salle des Vignerons, qui est beaucoup plus importante, il y a la possibilité d'utiliser un espace au rez inférieur du Castillo, puisqu'il y a là aussi un apport de lumière naturelle par le biais de soupiraux. (p. 10)

M. J. Christen rappelle que les trois modules prévus vont largement compenser le salon rouge et le minuscule salon vert. Quant à la salle des Vignerons, elle sera compensée par un espace au rez inférieur. (p. 11)

13. Voir aussi note 12. Ces plans sont visibles sous <http://www.alternatives-vevey.ch/documents/coupes.pdf>

14. Voir note 2